

Procès-Verbal du conseil municipal du 12 janvier 2023 à 18h30

L'An deux mille vingt-trois, le douze janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chauzon étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DELON, Maire.

Présents : Jean-Claude DELON - Agnès SOPRANI - Muriel LEROUX - Alain TUAILLON
- Jean-Marc FEUILLOLEY - Marie-Pierre TOURRE - Pascaline BELOUARD
FAUVEL

Absent excusé : Hervé PERRET

Absents : Régnald JACQUES - Jonathan LOPEZ

Procuration : Hervé PERRET pour Alain TUAILLON

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Agnès SOPRANI

Procès-verbal approuvé en conseil municipal le 27 février 2023.

Date de mise en ligne : le 28 février 2023.

La séance est ouverte à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022 à **l'unanimité**.

Ordre du jour :

1) Approbation de la demande de financement auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 et auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réhabilitation d'une grange pour transformation en local de rangement pour les associations

1) Approbation de la demande de financement auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 et auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réhabilitation d'une grange pour transformation en local de rangement pour les associations

Monsieur le maire explique à l'assemblée que le projet cité en objet consiste à rénover l'ancienne grange, située 20 Rue de la Placette, et la transformer en local de rangement pour les associations pour le stockage de leur matériel et l'approvisionnement en eau et électricité lors de diverses manifestations organisées dans le village.

Plusieurs devis ont été réalisés permettant d'établir le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Charpente maçonnerie	31 138 €	DETR (40%)	24 925 €
Menuiserie	5 942.45 €	Région (20%)	12 462 €
Escalier métallique	7 712 €	Département (20%)	12 462 €
Plomberie	1 968 €		
Branchement	1 167 €		

Electricité	3050 €		
Architecte	8 000 €		
CSPS	1 667 €		
Bureau de contrôle	1 667 €		
		Autofinancement (20%)	12 463 €
Total HT	62 312 €	Total	62 312 €
TVA	12 462.40 €	TVA	12 462.40 €
Total TTC	74 774.40 €	Total TTC	74 774.40 €

Ceci exposé,

- Considérant que ce projet remplit les conditions d'éligibilité pour l'attribution d'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département ;
- Considérant l'intérêt de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR, pour un montant total de 24 925 € ;
- Considérant l'intérêt de solliciter l'aide financière du Conseil Régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 12 462 € ;
- Considérant l'intérêt de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 pour un montant de 12 462 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- **d'approuver** le dossier de demande de financement pour les travaux la réhabilitation d'une grange pour transformation en local de rangement pour les associations, auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 ;
- **de solliciter** le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention d'un maximum de 40 % sur un montant total de dépense estimé à 62 312 € HT, soit 24 925 € d'aide financière attendue ;
- **de solliciter** le Président du Conseil Régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention d'un maximum de 20 % sur un montant total de dépense estimé à 62 312 € HT, soit 12 462 € d'aide financière attendue ;
- **de solliciter** le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention de 20 % sur un montant total de dépense estimé à 62 312 € HT, soit 12 462 € d'aide financière attendue, dans le cadre du dispositif Atout Ruralité ;
- **d'autoriser le Maire** à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

La séance est levée à 19h45.

Le maire,
Jean-Claude DELON



A Chauzon,
Le 27 février 2023,

La secrétaire de séance
Agnès SOPRANI